

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.064

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REAMENAGEMENT DES PRETS

N°MON209196EUR001 – N°MON234204EUR001

N°MPH192734EUR001 – N°MPH192734EUR002

N°MPH192734EUR003

CONTRACTES AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL.

VOTE : 6 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de la gestion de la dette, la Ville de ROYAN a sollicité DEXIA CREDIT LOCAL afin de bénéficier d'une étude d'aménagement et de compactage de cinq contrats de prêts que la Ville a conclu avec DEXIA CREDIT LOCAL.

DEXIA CREDIT LOCAL a proposé un montage par lequel la Ville de ROYAN a la faculté de substituer à ces différents crédits un contrat de prêt répondant aux objectifs de gestion de dette de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oûi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} – Pour refinancer une partie de sa dette à la date du 1^{er} Août 2006 en refinancement des capitaux restant dus des contrats de prêts N°MON209196EUR001, N°MON234204EUR001, N°MPH192734EUR001, N°MPH192734EUR002 et N°MPH192734EUR003, la Ville de ROYAN contracte auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt d'un montant de 14 754 667,80 €

Le remboursement anticipé des prêts susmentionnés sera réalisé sans versement de fonds et sans indemnité pour un montant de 14 754 667,80 € avec refinancement d'égal montant sans mouvement de fonds et moyennant le paiement d'ICNE à la date ci-avant mentionnée, aux conditions suivantes :

- o Durée : 12 Ans
- o 1^{ère} échéance : Au 1^{er} Août 2007
- o Périodicité des échéances : Annuelles
- o Amortissement : Progressif au rythme de 5 % l'an
- o Décompte des intérêts : Exact/360
- o Frais de commission : 7 377,33 € (0,05 % du capital restant dû)
- o Montant des ICNE à la date du 1^{er} Août 2006 : De l'ordre de 170 000 € (Intérêts courus entre les dernières dates d'échéance des prêts et la date d'effet du réaménagement)
- o Index de référence : [CMS Euro 10 ans – CMS Euro 2 ans] ou [CMS Euro 10 ans – CMS Euro 1 ans]
- o Taux d'intérêt :
 - Si l'index de référence est supérieur ou égal à 0,30 % (barrière) alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 3,94 %
 - Si l'index de référence est inférieur à 0,30 % (barrière), alors le taux applicable à la période d'intérêts concernée sera le taux fixe de 6,40 % minoré de 5 x (CMS Euro 10 ans – CMS Euro 2 ans) ou 5 x (CMS Euro 10 ans – CMS Euro 1 an)

ARTICLE 2 – De signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT